

gouvernement fédéral axera ses efforts sur la conception et les aspects techniques des systèmes, ainsi que sur l'établissement de normes et sur les programmes d'homologation. Les efforts viseront entre autres :

- à intensifier la recherche et le développement de sources d'énergie de remplacement, notamment l'énergie photovoltaïque, les piles à combustible, la récupération des gaz des décharges, l'énergie solaire passive et les autres techniques axées sur les énergies renouvelables;
 - à effectuer des études de marché à frais partagés sur des sources d'énergies non fossiles;
 - à intensifier la recherche, le développement et la démonstration de systèmes énergétiques de pointe (par exemple, les centrales à cycles combinés pour améliorer le rendement énergétique du remplacement du charbon par l'électricité, la production combinée ou les réseaux énergétiques urbains).
- c) Le gouvernement assume ses responsabilités environnementales par des voies multiples incluant : des activités de RD&D concernant les technologies et les systèmes énergétiques (par des initiatives interministérielles et par le biais du Groupe interministériel de recherche et d'exploitation énergétiques d'EMR); des politiques et des programmes destinés à accroître et à promouvoir l'utilisation rationnelle de l'énergie et celle des sources d'énergie de remplacement. À l'heure actuelle, ces diverses initiatives visent une grande variété de préoccupations environnementales liées aux effets de la production/consommation d'énergie sur la qualité des sols, de l'eau et de l'air. De plus en plus, cependant, compte tenu de la préoccupation des Canadiens à l'égard de problèmes tels les précipitations acides, la qualité de l'air dans les villes et le réchauffement du globe, les ressources en la matière sont réaffectées de façon à permettre le meilleur traitement possible des problèmes liés à l'environnement atmosphérique. Étant donné la contribution des combustibles fossiles à ces problèmes atmosphériques, leur combustion propre revêt une importance primordiale.

RECOMMANDATION 22 (paragraphe 5.18)

Le Comité recommande qu'une étude des incidences régionales des mesures proposées visant à limiter les émissions des gaz à effet de serre fasse partie intégrante de la stratégie d'action nationale sur le réchauffement de la planète.

Réponse :

- La stratégie d'action nationale sur le réchauffement de la planète comporte trois éléments : limiter les émissions des gaz à effet de serre; anticiper et se préparer aux changements climatiques potentiels que le Canada et les Canadiens peuvent connaître suite au réchauffement de la planète, et améliorer les connaissances scientifiques ainsi qu'accroître les capacités de prévision du changement climatique.
- La partie de la stratégie liée à la limitation des émissions s'appuie sur quatre principes. La nécessité d'être exhaustif, de traiter de tous les gaz à effet de serre et des réservoirs, et de tenir compte des interactions entre d'autres problèmes et les polluants